

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 6 mars 2020

N° : 1770

Bilan social 2019

ACTE REÇU LE

10 MARS 2020

PREFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Christian Mounier (CD 84), Jean-François Luc (CR)

Excusés : Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD83), Jean-Guy Di Giorgio (CD83), Laure Comte-Berger (CD84), Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR)

Participaient également : Michel Bourrely (CD13), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Philippe Vitel(CR), Pascale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Yves Le Trionnaire (ADEME), Annick Mièvre, Philippe Pierron (AdE), Paul Burro (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas (ARPE-ARB), Aurélie Ruffinati, Thomas Fourest (représentants du personnel ARPE-ARB)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 5

- Vu** L'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret n° 97-443 du 25 avril 1997, fixant à l'autorité territoriale de présenter au moins tous les 2 ans un rapport sur l'état de la collectivité, plus communément appelé « bilan social » ;
- Vu** L'arrêté du 28 août 2017 modifié dressant la liste des informations devant figurer dans ce rapport, notamment les indicateurs : effectifs, mouvements de personnel, parcours professionnels, discipline, temps de travail, rémunérations et charges, conditions d'exercice du droit syndical, conditions de travail – hygiène, santé et sécurité, formation, relations sociales... ;
- Considérant** Que le bilan social est élaboré dans un esprit d'aide au dialogue social, de meilleure visibilité et d'information du personnel, des membres et partenaires du Comité syndical ;
- Vu** La note de présentation jointe ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- de prendre acte du bilan social 2019 de l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 6 mars 2020

Pour copie conforme,

La Présidente,
Mireille BENEDETTI